



Séance du 27 janvier 2026 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier Mme Lindsay Lessard

42 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. May Guerraoui, Thomas Buchanan, Catherine Milhaud Renaud, Verena Gubler, Maxime Regidor, Christophe Hostettler, Thibault Muller, Paula Spruyt, Diane Bonny, Cédric Morier, Raffaella Vitelli, Christian Streit. Ne s'est pas excusé : Valery Mäder-Santschy.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 35 oui et 7 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président félicite M. Nicolas Pulfer qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Il rappelle ensuite que les votations fédérales et cantonales et les élections communales auront lieu le dimanche 8 mars 2026.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 01/26 – Adoption du nouveau règlement sur les tarifs et émoluments de l'Office de la population

Mme la Municipale Catherine Zweifel donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- d'approuver le « Règlement et tarif des émoluments de l'Office de la Population »

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Frédéric Grosjean demande que les tarifs étudiants soient maintenus à CHF 10.-.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 02/26 – Crédit d'étude pour l'installation d'Eco-points

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal, en l'absence de M. le Municipal Laurent Auchlin.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 191'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude sur l'installation d'Eco-point
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- autorise la Municipalité à financer ce crédit dans un premier temps par la trésorerie courante et, en cas de nécessité, par un emprunt pour tout ou partie avec le crédit d'ouvrage

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Christian Streit, Catherine Milhaud Renaud, Luc-Olivier Suter, Kirsti de Mestral, Elyazid Moushine. Suppléants : Ranfiss-Camillo Trujillo, Verena Gubler.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 03/26 – Crédit pour le remplacement du système GED – mise en place de Youdoc (Groupe T2i), compatible avec une future gestion par affaire

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 94'000.00 TTC pour la mise en œuvre de ce nouveau système électronique des documents
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mme et MM. Jorge Martins, Nicolas Rosat, Christian Szita, Tetyana Samsonenko, Jean-Yves Tharin. Suppléants : Fabien Bettens, Marc Perrenoud.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Guy Maurer suggère à la commission ad hoc d'examiner si la solution proposée est conforme aux principes de sécurité et de souveraineté des administrations publiques, notamment en ce qui concerne le degré d'indépendance vis-à-vis des États-Unis et des GAFAM, ainsi que le recours à des logiciels libres.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Rapports des commissions – Préavis no 09/25 – MEP – Crédit d'étude – Réaménagement de la place de la Gare

M. Pieter Volgers donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. François Linder pour le rapport de la CoFIN. Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder au mandat d'études parallèles MEP pour le réaménagement de la Place de la Gare Aubonne
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.00 TTC pour la réalisation de cette étude
- autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à utiliser la réserve de préfinancement « Etude et aménagement Pl. Ancienne Gare » pour l'amortissement de cet objet

Le Président ouvre la discussion sur le rapport des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 09/25 – MEP – Crédit d'étude – Réaménagement de la place de la Gare est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Olivier Gétaz remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote. Il rappelle que des ateliers participatifs seront mis en place avec la population pour la suite du projet.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder informe qu'une nouvelle boîte à livres a été installée sur la place de la Gare et que celle située sous les Halles sera fermée d'ici quelques jours. Elle espère que ce nouvel espace de partage sera utilisé de manière appropriée par la population.

Mme la Municipale Catherine Zweifel indique que le préavis no 04/22 relatif à l'interface de la gare d'Allaman est terminé. L'investissement final, inférieur au montant prévu (CHF 170'602.65), a été subventionné par le Canton à hauteur de 50%. La part à charge de la Commune d'Aubonne s'élève à CHF 42'650.65. Le budget a donc été respecté.

Concernant le préavis no 10/22 relatif à l'étude globale de mobilité, les dépenses effectives s'élèvent à CHF 118'168.40, soit en-dessous du budget de CHF 135'000.00. Le poste « divers et imprévus » n'a pas été utilisé, ce qui dégage un solde de CHF 16'831.60. Le budget est respecté.

S'agissant de la mobilité douce, elle rappelle que le service Pick-a-bike sera remplacé par Broom dès fin janvier. Les nouveaux vélos électriques, limités à 25 km/h, sont désormais disponibles et se distinguent par leur facilité d'utilisation. Le service fonctionne via une application, sans abonnement obligatoire, et utilise exclusivement de l'électricité locale. Une offre de bienvenue de CHF 10. – est actuellement proposée. Le projet repose sur des partenariats publics et privés et comprend 54 vélos électriques répartis sur 14 stations.

Enfin, elle annonce qu'une séance d'information en ligne est organisée le 28 avril à 19h30 par Pro Juventute en collaboration avec Action Innocence. Elle portera sur les compétences numériques et la prévention des risques en ligne pour les enfants. La séance est gratuite et les informations seront également publiées sur le site de la Commune.

M. le Municipal Olivier Gétaz revient sur la question de M. Claude Ioset lors de la dernière séance suite à la présentation du PECC. Il souhaitait savoir comment étaient collectés les données relatives à l'utilisation du bois pour la consommation énergétique. Après vérification, certaines données sont théoriques pour certains agents énergétiques et servent à illustrer la répartition des sources utilisées pour couvrir les besoins en chaleur, en distinguant le chauffage et l'eau chaude sanitaire selon l'usage des bâtiments. Les données relatives au gaz et à l'électricité proviennent des gestionnaires de réseaux et sont transmises à la Direction de l'énergie du canton de Vaud. Pour les autres agents énergétiques, tels que le bois, le mazout,

les pompes à chaleur ou le chauffage à distance, les informations proviennent de sources diverses, notamment des demandes de subventions dans le cadre du Programme Bâtiments pour les pompes à chaleur.

M. le Syndic Yves Charrière annonce que le préavis no 15/23, concernant le remplacement des fenêtres et des luminaires du Cœur du Chêne, est désormais bouclé. Le montant total investi s'élève à CHF 169'400.00, sans utilisation des fonds prévus aux divers imprévus, laissant un solde de crédit de CHF 22'500.00. Les subventions pour les fenêtres sont encore attendues et viendront améliorer ce résultat.

Suite au tragique événement survenu le 1^{er} janvier 2026 à Crans-Montana, la Commune suit attentivement la question de la sécurité incendie. Des plans d'occupation et d'évacuation sont établis pour chaque salle louée, les sorties de secours sont régulièrement contrôlées, et des aménagements ont été réalisés ou sont prévus. Par exemple, une nouvelle porte de secours pour la salle de gymnastique ou la création d'un escalier de secours pour les gradins (préavis no 11/23). La Commune continue de définir son rôle exact dans le contrôle des risques incendie pour les bâtiments privés et commerciaux et prévoit d'accompagner les propriétaires, le cas échéant, avec un bureau spécialisé pour réaliser un bilan des risques. Les établissements soumis à la Loi sur les débits de boisson sont déjà contrôlés.

Enfin, concernant le préavis no 09/24 relatif à Bougy-Saint-Martin, la Municipalité a reçu un référendum et examine actuellement sa recevabilité. Une décision sera communiquée au comité référendaire et affichée publiquement, permettant ensuite, le cas échéant, le début de la récolte de signatures.

M. Nicolas Rosat demande combien de signatures seront nécessaires. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il faudra 15% du corps électoral, donc un peu moins de 400 signatures.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Pieter Volgers prend la parole et souhaite attirer l'attention de la Municipalité sur la situation des bornes de recharge pour véhicules électriques à Aubonne. Il rappelle que pour favoriser l'adoption des véhicules électriques, trois conditions sont essentielles : l'accès aux points de recharge, la facilité d'utilisation et des coûts raisonnables, notamment pour les personnes ne disposant pas d'une possibilité de recharge à domicile. Il souligne que, malgré la volonté de la Municipalité d'accompagner la transition énergétique, certaines bornes situées à la rue des Fossés-Dessous, ne sont plus accessibles avec les cartes précédemment utilisées. Cette situation oblige les utilisateurs à disposer d'une nouvelle carte, ce qui réduit l'accessibilité et complique l'utilisation des bornes. Il précise que les tarifs restent élevés (65 cts/kWh, 80 cts pour les bornes rapides), alors que d'autres bornes de la région proposent des prix plus bas. Il demande si la Municipalité était informée de ces décisions et pourquoi les locataires sans possibilité de recharge à domicile se retrouvent avec un accès limité, plus

complicé et plus coûteux à la mobilité électrique par rapport aux autres communes vaudoises.

M. le Syndic Yves Charrière remercie M. Volgers pour ces précisions concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques. Il rappelle que la Commune, en collaboration avec la SEFA, analyse l'opportunité de placer les bornes à certains endroits, certaines étant actuellement sous-utilisées, notamment celles de Montherod. La Commune met à disposition les emplacements, tandis que l'investissement est réalisé par la SEFA, sur la base d'un calcul de rentabilité. La Commune prévoit de multiplier les bornes de recharge, en privilégiant des bornes rapides. Toutefois, la capacité actuelle du réseau ne permet pas encore un déploiement étendu. Il précise que la situation n'est pas optimale, mais que ces éléments s'intègrent dans les projets et réseaux déjà prévus par la Commune. Il prend néanmoins note du point et reviendra avec une réponse plus détaillée lors du prochain Conseil.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo tient à saluer le travail réalisé concernant la nouvelle boîte à livres, qu'il juge particulièrement esthétique et fonctionnelle. Il souhaite également revenir sur les mesures de sécurité lors d'un incendie, en s'interrogeant sur les formations éventuellement prévues pour renforcer les compétences dans ce domaine, et savoir si certaines pratiques peuvent déjà être considérées comme exemplaires.

M. le Syndic Yves Charrière précise que la question de la sécurité incendie est actuellement en cours d'évaluation. Il souligne que, contrairement au Valais, le canton de Vaud dispose d'un contrôle systématique grâce à l'ECA. Des contrôles existent lors de la délivrance de permis de construire, notamment pour les transformations importantes ou l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui permet déjà un certain suivi de la sécurité. Il rappelle que la Commune ne dispose pas d'ingénieur sécurité interne et que le personnel actuel bénéficie de formations limitées. Un bureau spécialisé en incendie est mandaté pour examiner les projets à long terme, vérifier la conformité aux normes et réaliser l'état des bâtiments communaux, y compris toutes les salles actuellement en exploitation. Le cinéma est actuellement en phase de contrôle par ce bureau. La Municipalité travaille à la mise en place d'un processus clair et systématique pour répondre aux questions légitimes sur la sécurité incendie, notamment sur la désignation d'un responsable interne et sur les obligations légales et politiques en la matière.

Mme Marlene Matos Mendes attire l'attention sur les WC de la place de jeux, fermés en hiver. Bien qu'elle connaisse la raison de cette fermeture, elle demande s'il serait possible de trouver une solution. De plus, elle souhaite savoir où se trouvent les WC publics à Aubonne. M. le Syndic Yves Charrière confirme que les WC de la place de jeux sont fermés en hiver en raison du gel, qui affecte les produits utilisés dans cette installation. Les autres installations existantes, comme celles du pavillon ou sous les Halles, ne constituent pas de solution satisfaisante pour tous les utilisateurs. Il précise que certains WC publics restent ouverts pendant la journée, mais pas toute la nuit, comme ceux de la rue de la Grenade. Il reconnaît l'utilité de ces infrastructures et indique que la Municipalité se saisira de cette problématique dans le cadre des projets futurs destinés aux jeunes.

M. Alexandre Liardet demande pourquoi les suppléants ne sont plus invités à participer aux commissions ad hoc. Selon lui, leurs interventions représentent deux avis supplémentaires pertinents pour les discussions. M. le Président Diego de Haller répond que, selon la Loi sur les communes (Art. 40g, alinéa 3), les suppléants ne sont pas mandatés pour participer aux commissions ad hoc, sauf s'ils remplacent formellement un membre titulaire. Cette règle a été rappelée lors d'une séance avec le préfet et les présidents et secrétaires des conseils. Il ajoute que certaines exceptions peuvent être prévues, comme c'est le cas pour la commission de gestion, où les suppléants participent afin de répartir la charge de travail. Une solution possible serait de modifier le règlement du Conseil pour préciser explicitement que les suppléants peuvent participer aux commissions ad hoc. Il reviendra sur le sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Guy Maurer précise que la commission des finances ne fait pas une exception en incluant les suppléants.

Mme Valérie André souhaite connaître l'état d'avancement des travaux de rénovation de la place du Marché, dont le projet a été voté il y a deux ans (Préavis no 17/23). M. le Syndic Yves Charrière indique que le projet de rénovation de la place du Marché progresse bien. Depuis septembre 2025, le bâtiment est vide. Classé historique niveau 3, il a fait l'objet de plusieurs échanges avec les services cantonaux, et les préalables ont été acceptés. Les soumissions sont en cours de préparation et, à l'issue de la mise à l'enquête, l'appel d'offres sera lancé, pour un début des travaux prévu à l'automne 2026.

Mme Lindsay Lessard rappelle que le projet de gravière à Ballens aura un impact direct sur les habitants d'Aubonne en raison de l'augmentation du trafic, estimée à environ une centaine de camions supplémentaires par jour. Elle souligne également les impacts indirects potentiels sur l'eau, le climat, la forêt et la biodiversité. Elle indique qu'une vidéo explicative est disponible sur le site de La Salamandre pour ceux qui souhaitent obtenir davantage d'informations et encourage les conseillers à la visionner. <https://www.salamandre.org/article/la-minute-nature-lavenir-du-bois-de-ballens-foret-ou-mega-graviere/>

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 21h27 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 24 février 2026 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la nouvelle année.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire